

## **Séance du conseil municipal du 22 novembre 2023**

Le vingt-deux novembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de Charancieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Charancieu, sous la présidence de Monsieur Christian GUTTIN, Maire de Charancieu.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2023

Monsieur GUTTIN Christian, Monsieur GARCIA François, Monsieur HOUET Jean-Paul, Monsieur NAVE Henri, Madame MERCURI Séverine, Madame REYNAUD Estelle, Madame ARENA Corinne, Madame PICHON-MARTIN Janine, Monsieur LARDIN Adrien, Monsieur DIJOUX Sylver.

Absents : , Madame MOTTET Corinne Monsieur BOUKENDOUR Arezki, Madame QUENEHEN Audrey

Secrétaire de séance : Madame Corinne ARENA

---

### **2023.036 CONVENTION RELATIVE A L'EXERCICE, AU TITRE DE L'ANNEE 2023, DE LA COMPETENCE « GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES »**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2022.021 du 22 juin 2022 concernant l'adoption du rapport CLECT pour l'intégration de la GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines).

Il rappelle les termes du volet financier :

1. La prise en charge totale par l'intercommunalité des investissements sans répercussion sur les attributions de compensation (AC) ;
2. La prise en charge partielle par l'intercommunalité de la compétence GEPU, à hauteur de 30%.

Le reste à charge de fonctionnement, soit 70 % est répercuté sur le AC des communes selon une clef de répartition.

Ce principe a été une nouvelle fois validé par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais le 26 septembre 2023.

La convention relative à l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » pour l'année 2023 est présenté à l'assemblée.

Cette convention est établie pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 sa durée sera reconductible tacitement jusqu'à son terme le nombre de périodes des reconductions est fixé à 4.

La durée de chaque période de reconduction étant de 12 mois, la durée maximale de la convention, toutes périodes confondues, sera de 5 ans (1 an + 48 mois).

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'autoriser monsieur le Maire

- à signer la convention relative à l'exercice, au titre de l'année 2023, de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines ».

- à signer toute reconduction de ladite convention jusqu'à son terme de 5 années.

### **2023.037 DECISION MODIFICATIVE N°03**

#### **VIREMENT DE CREDITS**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2023 afin d'apporter des crédits au chapitre 10 compte 10226 depuis le chapitre 23 compte 231*

*Il s'agit notamment de la taxe d'aménagement à reverser à la CAPV*

#### **CREDITS A OUVRIR**

DEPENSES CHAPITRE 10 compte 10226 + 2.00€

#### **CREDITS A REDUIRE**

DEPENSES CHAPITRE 23 compte 231 – 2.00€

### **2023.038 DECISION MODIFICATIVE N°04**

#### **RECETTES SUPPLEMENTAIRES INVESTISSEMENT**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires sur l'exercice 2023 afin d'apporter des crédits en recette d'investissement au chapitre 16 compte 1641*

*Il s'agit de tenir compte de deux emprunts conformément aux délibérations 2023.019 et 2023.023 du 09.06.2023.*

#### **CREDITS A OUVRIR**

RECETTES CHAPITRE 16 compte 1641 + 1 306 259.00€

### **ECOLE DECISION DU MAIRE**

DEC2023-14

**OBJET** : Deuxième consultation lot n°13 suite à déclaration sans suite- marché n°2023ECOLEL13 (décision DEC2023-13)

Construction d'une nouvelle école et d'un restaurant scolaire.

*Lot n° 13 : Plomberie-Sanitaire-Ventilation-Chauffage*

Lancement le 14 octobre 2023 avec remise des offres pour le 14 novembre 2023 à 12 heures d'une nouvelle consultation du lot n°13 ventilé en 3 lots

Construction d'une nouvelle école et d'un restaurant scolaire.

Lot n°13A : Chauffage PAC Air/air

Lot n°13B : Plomberie-Sanitaire

Lot n°13C : Ventilation

Une négociation est en cours jusqu'au 1.12.2023

Clôture de la séance à 23 h 25

Numéro d'ordre des délibérations
----------------------------------

2023.036 CONVENTION RELATIVE A L'EXERCICE, AU TITRE DE L'ANNEE 2023, DE LA COMPETENCE « GESTION DES EAUX PLUVIALES

URBAINES »

2023.037 DECISION MODIFICATIVE N°03 VIREMENT DE CREDITS

2023.038 DECISION MODIFICATIVE N°04 RECETTES SUPPLEMENTAIRES INVESTISSEMENT

DECISION

ECOLE NOUVELLE CONSULTAION LOT 13 (13A,13B ET 13C)  
DEC2023-14